

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Février 2015 : les ventes de véhicules utilitaires se redressent

En février 2015, 9 465 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 2,1 % par rapport à février 2014. Il s'agit de la neuvième diminution au cours des dix derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en repli de 4,1 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 0,9 %, ont représenté 61 % des immatriculations du mois de février. Leur décroissance a principalement concerné les motorisations diesel (- 7 %). La part du gazole dans les ventes de voitures neuves s'est élevée à 58 % le mois dernier, soit quatre points de moins qu'en février 2014.

La majorité des quatorze autres catégories de véhicules a connu un repli des ventes en février. Le marché des véhicules utilitaires destinés aux transports de marchandises a, en revanche, relevé la tête. Plus de 80 % d'entre eux sont des camionnettes ; leurs ventes ont progressé de 1,2 % en février mais sont en retrait de 3,0 % sur les douze derniers mois.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2015

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 247	1 121	377	957	1 111	5 813
Cyclomoteur	88	63	8	45	62	266
Motocycle	150	62	35	60	75	382
Voiturette	13	22	7	7	14	63
Remorque légère et caravane	114	80	32	43	75	344
VASP léger	43	31	15	30	38	157
Autobus et autocar	4	2	1	-	3	10
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	688	339	111	249	260	1 647
Camion	22	16	8	18	15	79
Tracteur routier	45	28	24	26	47	170
Semi-remorque	28	35	24	5	33	125
Remorque lourde	5	7	-	2	4	18
VASP lourd	4	4	1	4	5	18
Tracteur agricole	50	54	25	10	44	183
Engin agricole (autre que tracteur)	33	63	29	19	46	190
Ensemble	3 534	1 927	697	1 475	1 832	9 465

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En février 2015, 5 813 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 0,9 % par rapport à février 2014, qui contraste avec la hausse de 4,5 % observée en France métropolitaine.

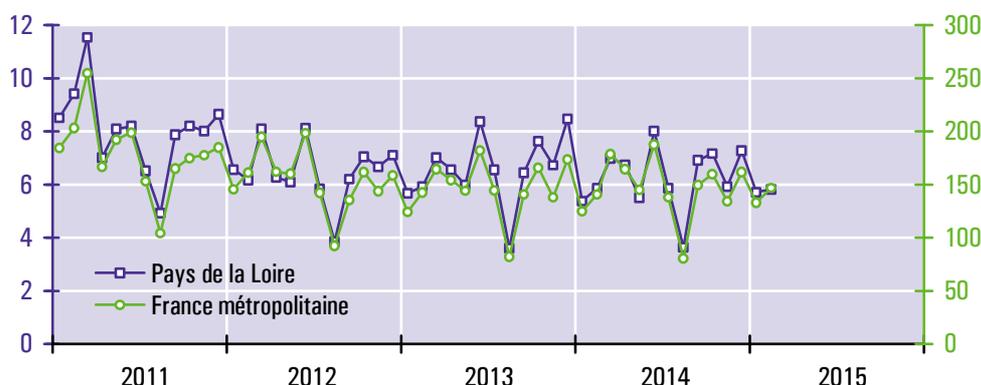
Conséquence de l'augmentation de la fiscalité sur le gazole, le marché des motorisations diesel s'est replié de 7,5 % en février. Sur les douze derniers mois, les immatriculations de voitures gazole ont reculé de 10,3 % dans la région et la part du diesel s'établit à 60 %, quatre points de moins qu'il y a un an.

Le segment des motorisations alternatives aux énergies fossiles a progressé de 18 % en février, après un bond de 40 % en janvier. Cette croissance doit être relativisée dans la mesure où, d'une part, le mois dernier, les véhicules hybrides et électriques n'ont représenté que 4,1 % des ventes de voitures neuves et où, d'autre part, la progression de février n'a profité qu'aux modèles électriques.

Après le sursaut de janvier (+ 28 %), le marché de la voiture hybride a rechuté (- 3,2 %). 180 véhicules ont été immatriculés en février, contre 186 en 2014 à la même période.

Dans un volume de ventes trois fois moins important, le segment des voitures électriques est demeuré extrêmement dynamique (quadruplement des immatriculations en janvier, + 60 % sur un an). Le marché devrait continuer de se développer en 2015 en raison des dispositifs mis en œuvre par l'État en faveur de la mobilité électrique (superbonus, ...).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

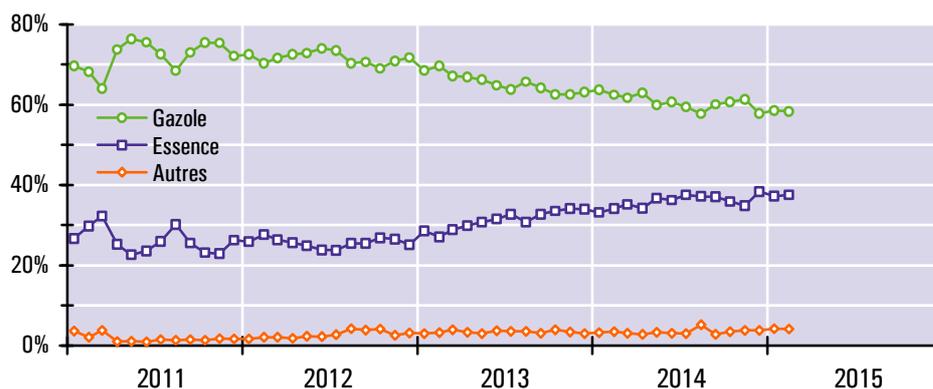
	Février 2015			Mars 2014 à février 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 247	39 %	- 6 %	28 945	38 %	- 12 %
Maine-et-Loire (49)	1 121	19 %	+ 9 %	14 357	19 %	+ 5 %
Mayenne (53)	377	6 %	- 14 %	5 659	7 %	+ 1 %
Sarthe (72)	957	16 %	+ 8 %	11 720	16 %	- 3 %
Vendée (85)	1 111	19 %	- 0 %	14 895	20 %	+ 4 %
Gazole	3 390	58 %	- 7 %	45 420	60 %	- 10 %
Essence	2 184	38 %	+ 9 %	27 558	36 %	+ 9 %
Hybride	180	3,1 %	- 3 %	2 085	2,8 %	- 11 %
Électricité	57	1,0 %	+ 280 %	506	0,7 %	+ 60 %
Autres motorisations	2	0,0 %	+ 100 %	7	0,0 %	0 %
Personnes morales	2 212	38 %	- 3 %	29 338	39 %	- 11 %
Personnes physiques	3 601	62 %	+ 0 %	46 238	61 %	+ 1 %
Ensemble	5 813	100 %	- 1 %	75 576	100 %	- 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations de février 2015 et celles de février 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

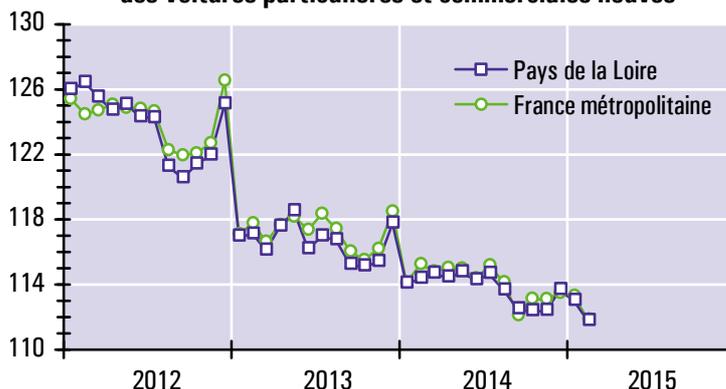


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en février 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,3 % par rapport à février 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

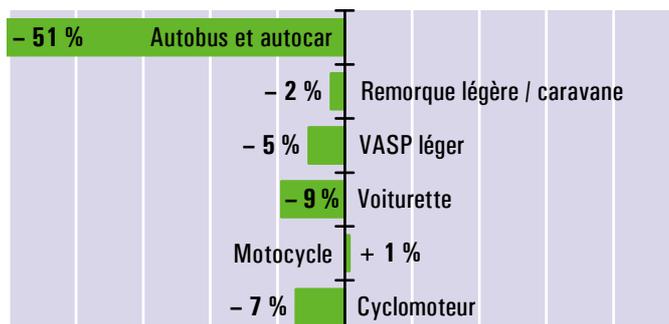
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de février ont été moroses. Sur les douze derniers mois, à l'exception des motos, aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. Le recul de moitié des immatriculations d'autobus et d'autocars est un mouvement technique lié aux ventes records de 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont légèrement redressées (+ 2,2 %) après six mois consécutifs de baisse. Les camionnettes ont constitué 81 % des 2 039 immatriculations de février ; leurs ventes se sont repliées de 3 % sur un an en dépit du rebond du mois dernier (+ 1,2 %). La reprise des immatriculations provient des semi-remorques, des remorques lourdes et des tracteurs routiers. Ce dernier marché demeure néanmoins en fort recul sur les douze derniers mois (- 26 %).

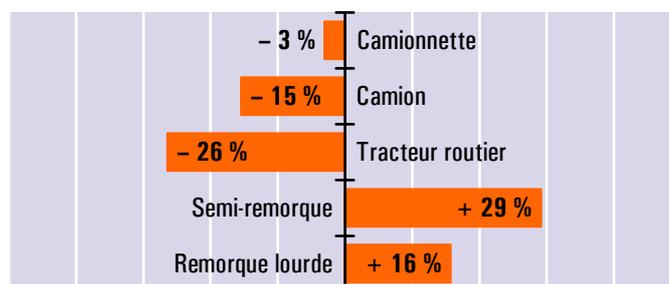
Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a, en revanche, connu un quatorzième mois consécutif de repli (- 18 % en janvier, - 26 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

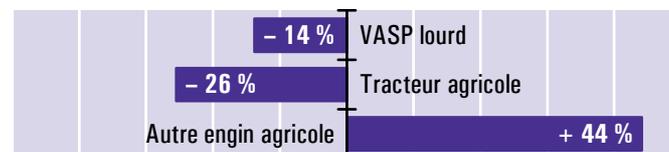
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2014 à février 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2013 à fev. 2014)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015